

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de Brach

Correspondant : M. Brach Mairie, Commune de Brach, Mairie de Brach 1 place de l'Eglise, 33480 Brach, tél. : 05 56 58 23 66, courriel : mairie.brach@wanadoo.fr, adresse internet : <http://www.mairie-brach.fr/>

Objet du marché : Le présent marché concerne les travaux relatifs à l'agrandissement et la réhabilitation de la Mairie de Brach

Type de marché de travaux : Marché selon procédure adaptée conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 et son décret d'application n° 2016-360 du 25 Mars 2016 - article 27

Lieu d'exécution et de livraison : 1 place de l'Eglise 33480 Brach (33)

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : oui
- Agrandissement et réhabilitation de la Mairie de Brach

Prestations divisées en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots

Durée du marché ou délai d'exécution : 14 mois à compter de la notification du marché

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 6 décembre 2018 à 17 h

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 17-11c_MAIRIEDEBRACH

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 novembre 2018

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : <https://dematampa.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=23598&orgAcronyme=e2s>

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 7 Chauffage rafraîchissement plomberie sanitaire pour l'agrandissement et la réhabilitation de la Mairie de Brach

Lot(s) 10 Carrelage et faïence pour l'agrandissement et la réhabilitation de la Mairie 811094-0

Ville du HAILLAN

Pôle Technique du Développement et de l'Aménagement MARCHÉ de FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Maître d'ouvrage : Ville du Haillan

Objet du marché : Fournitures de carburants pour les divers véhicules de la Ville du Haillan

Procédure : Marché procédure adaptée - n° 2018-06

Date et lieu de remise des offres : Vendredi 7 décembre à 16 heures 30, Hotel de Ville, Service des Finances 33185 Le Haillan Cedex

Les dossiers doivent être téléchargés sur le site de marchés publics d'Aquitaine à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=23687&orgAcronyme=a6w>

Règlement du marché : Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture. Le mode de paiement est le mandat administratif.

Financement : Budget général

Critères d'attribution : Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de Consultation.

Envoi de la publicité : Vendredi 16 novembre 2018

Bon pour insertion, Andréa KISS, Maire du Haillan

81103-0

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché :

Syndicat Intercommunal d'AEP et d'Assainissement de Castelnau-de-Médoc

20 rue du Château 33480 Castelnau de Médoc

Procédure de passation : procédure adaptée - article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

Objet des marchés : Travaux AEP et Assainissement

Caractéristiques des lots :

Lot 1 - Accord Cadre mono-attributaire à Bons de Commande : Travaux courants de réseau d'AEP et d'Assainissement - Extension et renouvellement - durée un an renouvelable trois fois - Montant maximal au bout des quatre ans 2 500 000 € H.T

Lot 2 - STEP Castelnau de Médoc : Mise en conformité du traitement du phosphore.

Lot 3.1 - Réseau d'assainissement à Moulis secteur Bouqueyrans : 1 860 ml grés 200 mm - 82 branchements.

Lot 3.2 - Création d'un poste de refoulement EU à Moulis secteur Bouqueyrans : PR 10 m³/h à 8 m profondeur 2,10m

Dossier de Consultation téléchargeable sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation consultable sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 15 novembre 2018

Date limite de remise des offres : Jeudi 13 décembre 2018 à 12 h sur la plateforme de la consultation

81102-0



BORDEAUX METROPOLE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Evaluation environnementale du projet urbain Mérignac Soleil sur la commune de Mérignac

PREMIER AVIS D'ENQUETE

Le public est informé que, par arrêté du Président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du Code de l'urbanisme et du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale réalisée sur le secteur du projet urbain Mérignac Soleil de Bordeaux Métropole sera soumise à enquête publique pendant une période de 40 jours échelonnée du : Lundi 10 décembre 2018 au vendredi 18 janvier 2019 inclus.

Projet d'intérêt métropolitain, le périmètre « Mérignac Soleil » présente un potentiel majeur de mutation urbaine. Requalifier une zone commerciale monofonctionnelle vers une offre nouvelle de logements, de services, d'espaces publics, et d'équipements, mais également vers la promotion d'une stratégie de refertilisation des sols et donc de renaturation et revitalisation de zones actuellement fortement imperméabilisées et stériles, sont des enjeux urbains majeurs à développer pour un cadre de vie riche d'aménités. La qualité de vie et d'habiter est au cœur de la proposition : retrouver la terre sous le bitume, planter généreusement en pleine terre, décliner des typologies de logement permettant d'habiter Mérignac Soleil dans des conditions optimales d'intimité tout en proposant du logement ouvert sur l'extérieur et intégrant systématiquement des espaces extérieurs privatifs.

Le développement de 2 800 logements à horizon 2035 sur 69 ha de périmètre reposera sur la requalification de l'intégralité des espaces publics en cohérence avec les travaux de réalisation du tramway vers l'aéroport dont la livraison est prévue en 2021. Dans ce cadre de projet et dans le contexte réglementaire auquel il est soumis, l'évaluation environnementale fait suite à la concertation réglementaire, et à la mise à disposition du public avant ouverture de l'enquête publique de l'ensemble des éléments qui lui sont liés.

Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex, est l'autorité compétente. Bordeaux Métropole est l'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique. Toute information relative à cette enquête publique pourra être demandée auprès du service projet urbain de la Direction de l'Urbanisme, du Patrimoine et des Paysages de Bordeaux Métropole au 05 24 57 16 11.

Le dossier d'enquête publique contient les informations environnementales en lien avec l'opération d'aménagement urbain « Mérignac Soleil ». Le dossier d'évaluation environnementale, l'avis émis par l'autorité environnementale, ainsi que le mémoire de réponse à cet avis émis par le maître d'ouvrage afin de compléter l'information du public sont joints au dossier d'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le conseil de Bordeaux Métropole se prononcera par délibération sur l'approbation du bilan de l'enquête publique, et sur la Déclaration de Projet - Code de l'environnement porteuse de l'évaluation environnementale de l'opération d'aménagement urbain « Mérignac Soleil ».

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de Bordeaux Métropole situés Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Marechal Juin à Bordeaux et dans la mairie de la commune de Mérignac.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans les lieux précités, sur les sites internet de la ville de Mérignac www.merignac.com/je-consulte-les-enquetes-publices et de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr, ainsi que sur un poste informatique mis à sa disposition à l'Hôtel de la Métropole, esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux précités de la commune de Mérignac, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à Bordeaux Métropole (Hôtel de la Métropole, esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux) et de façon dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton « Donner votre avis ». Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr. L'ensemble des avis devront impérativement être adressés et reçus au plus tard à la date de clôture, soit le 18 janvier 2019 à 17 h.

Les observations et propositions pourront être adressées par correspondance, avant clôture de la consultation le 18 janvier 2019 à 17 h, à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de Bordeaux Métropole (Direction de l'Urbanisme, du Patrimoine et des Paysages - Service Projet Urbain), esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex, siège de l'enquête publique, pour être annexées au registre d'enquête de la Métropole où elles seront consultables, ainsi que sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (Direction de l'Urbanisme, du Patrimoine et des Paysages - Service Projet Urbain) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Par ordonnance du 12 novembre 2018, Monsieur le Président du tribunal administratif de Bordeaux a nommé Monsieur Richard PASQUET comme commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à :

Bordeaux Métropole :

- Lundi 10 décembre 2018 de 9 h à 12 h, jour d'ouverture de l'enquête publique ;
- Vendredi 18 janvier 2019 de 14 h à 17 h, jour de clôture de l'enquête publique.

La Mairie de Mérignac les :

- Lundi 10 décembre 2018 de 13 h 30 à 17 h ;
- Samedi 5 janvier 2019 de 9 h à 12 h ;
- Vendredi 18 janvier 2019 de 9 h à 12 h.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole, en mairie de Mérignac et sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant une durée d'un an.

A Bordeaux, le 23 novembre 2018, Alain JUPPÉ, Président de Bordeaux Métropole 811131-0

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM